

Compte-rendu de la 8ème Conférence des directions-GEPSO-Pegase,

du 21 septembre 2021 de 11 h à 12h

Prochaine réunion ZOOM le mardi 26 octobre 2021 de 11 h à midi.

Participants : Caroline Couturier, Frank Gaumard, Julie Boursier, Bruno Castrec, pour Chambéry Mme Lionnard, et la nouvelle directrice Madame Blanco-Perera en l'absence d'Agathe Chasson, Guillaume Albert, Delphine Allera, Christelle Faucitano, Julie Boursier, Virginie Girardot, Sophie Finet, Michel guillemaud, Odile Griette : cheffe de service PMI de l'Isère, Stéphane Audrouing, Fabienne Georges, Ariane Monneau, Mireille Rozé, Daniel Rousseau.

Points évoqués :

- ☐ *Financement : circuit Chorus identifié*
- ☐ *Forfaits*
- ☐ *Bilan vague 1*
- ☐ *information et accord des parents : sur quoi ?*
- ☐ *Accord de principe sur la cohorte témoin*
- ☐ *Point sur la convention Département/ARS/Asso*
- ☐ *Variation du coût des consultations des soignants*
- ☐ *Sessions de rattrapage des J4*
- ☐ *Formation : mise en oeuvre de tutoriels format court*

Ordre du jour :

- Vos actualités / vos questions,
- Point circuits de financement, présentation de Fabienne
- Bilan et constatations de la mise en oeuvre vague 1 : importance de sécuriser les 3 missions-clés : médecin, facturation et coordination locale,
- Convention CD/établissements/ARS/ECNP,
- Pensez à nous faire retour chacun sur vos territoires des coûts actuels des consultations de vos soignants « expérimentateurs secondaires » : est-ce que les honoraires inclus dans le cahier des charges sont conformes ou non ?
- Point sessions de rattrapage J4
- Recensement des enfants qui ne rentrent pas dans Pegase ?

Financements : Tous les établissements Vague 1 ont semble-t-il un compte Chorus qui permettrait à l'association de déposer des factures. Cela pourra également être utilisé pour les honoraires des professionnels de santé. L'avantage vis-à-vis du ministère serait la transparence

du dispositif. Nous avons besoin de savoir qui utilise chorus pour identifier les circuits où verser les factures. Pour les établissements n'utilisant pas cet outil, nous pourrions trouver d'autres chemins à définir ensemble entre établissement et Asso St-Ex. Merci de nous communiquer le circuit à privilégier.

Forfaits : Actuellement les inclusions se développent et il est important pour la visibilité des inclusions par le Ministère de télétransmettre vos demandes de forfait dès que possible. C'est pour eux aujourd'hui le seul indicateur du démarrage du programme. Rappel : quand vous déclarez avant le 5 du mois, le versement CNAM a lieu le 15. Certains n'ont pas encore fait leur déclaration sur la plateforme Art 51 de la CNAM, pas de problème, cela n'empêche aucunement d'inclure les enfants dans le programme mais ensuite ne tardez pas pour télétransmettre. Et il est important d'inclure largement les enfants présents sans attendre de nouvelles admissions car notre crédibilité auprès du Ministère dépend de notre capacité à déployer le programme donc les admissions.

Bilan vague 1 : Ça fonctionne, à condition que l'environnement soit porteur.

Retour de Dainville qui est l'établissement le plus avancé : *« Nous ne rencontrons pas de difficultés particulières à ce jour : formation effectuée pour tous, conventions formalisées avec la PMI et les différents intervenants, système d'informations et de communication fiables et dynamiques avec le CD, points réguliers avec la PMI et les médecins vacataires, bonne articulation et coordination entre les professionnels, début des inclusions satisfaisant, 13 inclusions seront effectives en date du 31/10, articulation et suivi financier opérationnels. Le frein repéré : délai avant de pouvoir inclure un enfant, en lien avec le temps mis pour obtenir l'autorisation parentale. Notamment pour les parents séparés. »*

Commentaire : Bravo ! Programme Pegase ça marche ! mais « information parentale » et non « autorisation », voir point suivant...

Pour Avrillé, des difficultés liés au manque de médecins ont provoqué des retards à l'allumage. Des pédiatres ont pu être sollicités, mais les prochains bilans médicaux ne pourront se faire que dans un mois et demi.

Information aux parents :

Trois niveaux :

1 - Information sur le Programme et la conservation numérique des données,

2 - information de la possibilité d'opposition à la recherche

3 - autorisation pour les soins

1er niveau : information : pas besoin d'une autorisation pour l'entrée dans Pegase, car les bilans médicaux et le suivi du développement sont obligatoires légalement (Loi de 2016). La question de l'informatisation des données concerne simplement le droit de rectification de ces données s'ils le souhaitent et pour motif légitime. Quelques parents (peu finalement au regard des retours de vos coordinations locales) peuvent être un peu récalcitrants, alors, dans ce cas, on peut préciser qu'ils ne peuvent pas refuser les 16 bilans médicaux obligatoires, mais éventuellement les 4 bilans supplémentaires.

Par contre il faudrait tenir un registre sur lequel on inscrit les enfants qui ne sont pas entrés et qu'on explique pourquoi. Exemple donné par Stéphane Audrouing sur une famille entrée dans une association qui lutte activement et médiatiquement contre le placement et avec laquelle toute

communication devient source de conflit. En cas de dialogue impossible, cela n'a pas de sens d'évoquer le programme.

2ème niveau : concernant l'utilisation des données pour la recherche les parents doivent être informés de la possibilité de s'y opposer (formulaire à disposition sur le site web).

3ème niveau : les parents doivent donner leur accord pour les soins. En cas d'opposition la question d'une délégation d'autorité parentale se pose évidemment.

Vous pouvez vous référer aux documents qui sont dans votre communauté de pratique à ce propos :

- l'information parentale, c'est le document que les parents remplissent après avoir écouté votre présentation du programme et
- le guide de présentation de l'information parentale avec les éléments de langage: c'est le document que vous utilisez pour les accompagner quand vous leur présentez Pegase, avec des éléments de langage clairs.

Concernant la question de l'accord d'un seul parent, cela dépend de vos pratiques locales, à vous d'en évaluer les risques selon Stéphane Audrouing. Certains juges sont à cheval sur ce point dans certaines régions, comme certains hôpitaux le sont dans d'autres. Comment faites-vous d'habitude concernant la santé ?

Groupe témoin :

Le ministère donné un accord de principe sur la création d'un groupe témoin pour mesurer l'efficacité du programme. Nous choisissons de faire le focus sur les enfants admis jusqu'à 3 ans 1/2 car plus les enfants sont jeunes, plus on voit rapidement les bénéfices du suivi Pegase. C'est une opportunité historique de construire la première cohorte témoin en protection de l'enfance, ce que le ministère a tout à fait compris.

Pour les établissements vague 2, ce qu'il faut viser en premier, c'est l'intégration dans Pegase, mais en attendant d'y être, vous pourrez inclure les nouvelles admissions dans le groupe témoin autour d'une 20aine de questions. Ensuite, dès que possible, c'est-à-dire une fois vos professionnels formés, vous entrez les enfants nouvellement admis dans le programme.

Christelle Faucitano pour Nîmes : création d'un nouveau groupe d'enfants parmi lesquels des 0-3 ans. DR : qui peut tout à fait être intégré dans le groupe témoin.

Michel Guillemaud pour Grenoble : quel intérêt d'avoir un groupe témoin, alors qu'ils ont déjà des soins en psychomot, en psycho ici ? DR parce vous êtes dans une situation particulière (établissement bien doté en prof), qui n'est pas celle d'autres établissements malheureusement non pas par manque de volonté mais par manque de moyens bien souvent. Dans un établissement qui a commencé à mettre nouvellement des soins de psychomotricité en place, les bénéfices du programme apparaissent déjà sur le développement des enfants au bout de 10 séances et des bénéfices collatéraux émergent auprès des équipes. C'est très encourageant et ça veut dire que ça marche. Mais sur certaines zones de territoires, il y aura des difficultés de trouver des psychomot ou psycho, à ce moment-là, on devra suivre si les préconisations de soins sont suivies de prises en charge réelles ou pas. Cela mettra en évidence les difficultés ou les richesses d'accès aux soins dans les territoires. D'où l'intérêt d'un groupe témoin. Et si le département veut inclure dans le groupe témoin un groupe d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection et suivis par la PMI, pour les établissements vague 2 cela devrait être possible. A réfléchir aussi pour les vague 1.

Convention ARS/départ/asso : cette convention est en cours de finalisation entre le ministère et les départements. Elle précise les rôles de chacun et implique les départements dans le déploiement de Pegase sur le territoire pour soutenir vos actions. Mais au moins la question de votre légitimité dans votre département ne pourra plus être mise en cause. Et l'ARS pourra venir en appui. L'intérêt est que cela oblige les DGA, les DEF à s'impliquer. Les conventions seront envoyées aux CD en premier. Les chemins de transmissions pour signature de cette convention restent à identifier dans chacun des territoires. L'ANDASS s'était aussi engagée, à voir si son intermédiaire peut être efficace. Votre signature dépendra du statut (autonome ou pas) de votre établissement.

Coût des consultations des soignants : il dépend des professionnels et des territoires, les disparités seront à faire remonter à l'évaluateur dans le but d'une mise en perspective entre besoins de soin, offre de soin et inadéquation du système existant. Le challenge c'est aussi de consommer les fonds sinon la CNAM pourrait penser que vous n'en avez pas besoin pour assurer le soin et la santé des enfants !!

Sessions de rattrapage des J4 : pour les établissements qui ont déjà financé ces journées, les sessions de rattrapage seront dispensées à titre gratuit.

Formations : Madame Faucitano nous fait un retour sur les premières formations de Nîmes, elle souhaiterait qu'elles soient enregistrées pour permettre aux absents d'y accéder. A réfléchir car nous avons constaté plusieurs difficultés : le son doit être de très bonne qualité, ensuite il faut recueillir les droits à l'image de tous les participants sans exception, or nous avons tenté de le faire lors de sessions précédentes sans succès. Cependant l'ECNP entend bien votre besoin de supports alternatifs de formation en cas de turn-over des prof ou d'absence en particulier pour les médecins. La mise en oeuvre de plusieurs tutoriels en format court a déjà commencé et sera développée dans ce sens. Si vous avez d'autres idées, nous sommes à votre écoute.

Le ministère s'inquiète du déficit du nombre d'inclusions, donc n'hésitez-pas à inclure des enfants, même si vous ne déclarez pas immédiatement à la plateforme pour recevoir les forfaits. Pour rappel, l'expérimentation se terminera le 4 août 2024 et l'évaluation finale sera réalisée un an avant. LE TEMPS RESTANT EST COURT.

Ce compte-rendu sera versé à votre CdP Directions et Encadrements.

Vous pouvez y accéder directement en cliquant sur ce lien : <https://www.programmepegase.fr/cdp-pegasedirection>

Votre prochaine conférence des directions aura lieu

le mardi 26 octobre de 11h à 12h